

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_4963\_CC**

**TRAVAUX : RÉPARATION FOURREAU**

**DU 11 DÉCEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023**

**DE 9H À 17H**

**29 AVENUE ARISTIDE BRIAND**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande de la Sté CIRCET en date du 28 Novembre 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ  
DU 11 DÉCEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – AVENUE ARISTIDE BRIAND**

**La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée et ralentie par panneau, au droit des travaux, le temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

N° SIRET entreprise : 390 072 551 00018

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté CIRCET (17 rue du Marché Commun 44300 NANTES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**



# Conduite cassée :

1 FOUILLE

Dossier d'étude opérateur :	BOUYGUES
N° de commande FCI	
Commune concernée :	CHERBOURG

L'opérateur est réputé avoir aigüillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré, en utilisant les techniques appropriées, que la conduite n'est pas bouchée

Interlocuteur technique à contacter en cas de besoin			
Nom :	Drissa OUATTARA	Fonction :	conducteur de travaux
Société :	Circet Nantes		
Téléphone :	06 63 19 58 09	Mobile :	
E-mail :	<a href="mailto:drissa.ouattara@circet.fr">drissa.ouattara@circet.fr</a>		

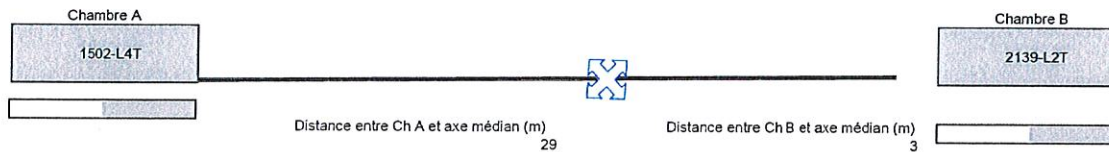
Diamètre du câble prévu :	12mm
En cas nécessité de tubage rigide :	
Nombre de tubes :	Diamètre :
En cas de nécessité de tubage souple :	
Nombre de guides :	

Adresse de la chambre A :  
38 Av. Aristide Briand

Adresse de la tranchée à envisager  
29 Av. Aristide Briand

Adresse de la chambre B :  
30 Av. Aristide Briand

Longueur de la tranchée (m) 4



Axe médian  
de la  
tranchée

